

## **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence :

Pour le compte de e-maidiag

)878061

Date de réalisation : 2 mai 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 3271 du 22 décembre 2014.

#### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 12 Chez Dias

17150 Saint-Bonnet-sur-Gironde

Référence(s) cadastrale(s):

0A0978, 0A1286, 0A1287, 0A1595, 0A1597

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

Affaire AMAUGER - MATEUS MENDES / MOINARD 22.04787F/MC/SR

Acquéreur



#### SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

		Etat des Risques et F	Pollutions (E	RP)		
Votre commune			Votre immeuble			
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf
PPRn	Inondation Par submersion marine	prescrit	30/01/2019	non	non	p.3
	Zonage de sism	licité : 2 - Faible	14	oui	2	
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)			non	-		

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Non	0 site* à - de 500 mètres

<sup>\*</sup>ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

<sup>(1)</sup> Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

<sup>(2)</sup> Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

<sup>(3)</sup> Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat o	les risques c	omplémentaires (Géorisques)		
Risques		Concerné	Détails		
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation		Non			
Inondation	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-		
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).		
Installation nucléaire		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 20000 mètres autour d'une centrale nucléaire.		
Mouvement de terrain		Non			
BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués		Non			
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	2		
	ICPE : Installations industrielles	Non			
Cavités souterraines		Non	÷		
Canalisation TMD		Non	8		

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/



### SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	4
Localisation sur cartographie des risques	5
Déclaration de sinistres indemnisés	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8



2 mai 2023 12 Chez Dias 17150 Saint-Bonnet-sur-Gironde

270423\_10878061 - Page 4/11

**Etat des Risques et Pollutions** aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

an application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

	uble, est établi sur la base des info n°	3271	1	du 22/12/2	2014		
Situation du bien imm	obilier (båti ou non båti)			De la companya de la	cument réalisé	e · 02/05/	202
2. Adresse				W 5 1000 TOPIC ( ) 2	comem reduse	02,00	EVA
	0A1286, 0A1287, 0A1595, 0A1597						
A culticated assets	Saint-Bonnet-sur-Gironde						
	at his color of the constraint of the experience						
3. Situation de l'Imme	uble au regard de plans de préven	ition des risques nature	is [PPRn]				
L'immeuble est situ	é dans le périmètre d'un PPRn	prescrit			oul	non	X
	é dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par an	ticipation		oul	non	X
	é dans le périmètre d'un PPRn	approuvé			oui	non	X
Les risques naturels	pris en compte sont llés à :		(les risques	gries ne font pas l'obje	l d'une procédure PPI	sur la comm	unej
psadaton	Cinia Farentialle	Romanióa de nacia:	Subr	nersion marine		odsheley	
Mouvement de terdin	Mit figeraln-yas horosop	Shirms		Cyclone	b up flority	skianlava	
For enforti	o.fro						
	cerné par des prescriptions de tra		if du ou des Pl	PRn	QUI	non	X
si puli, les travaux pr	rescrifs par le réglement du PPR no	turel ont été réalisés			QUÍ	nan	
4. Situation de l'imme	uble au regard de plans de préven	tion des risques minier	s [PPRm]				
L'immeuble est situe	é dans le périmètre d'un PPRm	prescrit			oul	non	X
L'immeuble est situe	é dans le périmètre d'un PPRm	appliqué par an	ticipation		oui	non	X
L'immeuble est situe	á dans le périmètre d'un PPRm	approuvé			- bul	non	X
Les risques miniers p	oris en compte sont llés à :		(les réques	grisés ne font pas l'obje	t d'une procédure PPI	sur la comm	unel
Kiligue minters	Affausoraani	attendrement		Tassament	Erniss	or do gaz	
Pally from day says	Poliulian classecus	gung					
L'immeuble est con	cerné par des prescriptions de tra	vaux dans le règlemen	it du ou des Pl	Rm	Qui	non	X
shoul, les trayaux pr	escritt, par le regiement du PPR mil	illers ont été réalisés			oul	non	
5. Situation de l'Immed	uble au regard de plans de préven	tion des risques techni	ologiques (PPR	113			
	é dans le périmètre d'un PPRt	approuvé			QUI	non	X
	é dans le périmètre d'un PPRt	prescrit			oul	non	X
	oglques pris en compte sont liés à :		(les risques	grkés ne font pas řobje			
Risquis industrial	Efforthermique	affigi the surpression		Effert tayloute		inciection	
L'immeuble est situe	en secteur d'expropriation ou de	délaissement			aui	non	X
L'immeuble est situe	e en zone de prescription				oui	non	X
Si la transaction co	nceme un logement, les travaus p	resorts ont été récrisés			oui	non	
	concerne pas un legiement, l'info-				QUI	non	
	e leur gravité, probabilité et cinétic	TENTO TO MITWO IN THE STREET			ation		
6. Situation de l'Immet	ible au regard du zonage régleme 163-4 et 0 563-6-1 du code de fenvironnement modifie	intaire pour la prise en	compte de la	sismicité			
	à dans une commune de sismicité		\$100 / BUT 1500 GO 2	za octobre 2010.	Falble	Três Laib	- Salar
		2000.5	2000-4	zono 3	zone 2 X	zone l	
7 Situation de l'Immer	uble au regard du zonage régleme						
en application des articles R1:	25-23 du code de l'environnement et R1:203-29 du cot	de de la santé publique, modifiés ;	compte au proprie Décret n°2018-4	34 du 4 juin 2018			
L'immeuble se situe	dans une Zone à Potentiel Radon	: Significatif	Falble	a avec lacteur de tr	anstert	Faible	
		zone 3		zone 2		xone 1 X	
3. Information relative	aux sinistres indemnisés par l'assu	rance suite à une cata	strophe nature	elle			
	entionnée dans l'acte authentique				oui	non	
. Situation de l'immeu	ble au regard de la pollution des	sols					
	dans un Secteur d'Information su				oui	non	X
Aucun 515 ne concerne celle	commune à ce jour	(ele)			44.	11011	
Parties concernées	PRESIDENCE OF STREET			THE PARTY OF THE P	The second second	0.000	
Vendeur	Affaire AMAUGER - MATEU	IS MENDES / MOINARD		à	le		
	22.04787F/MC/SR						
Acquéreur				A <sub>k</sub>	In .		

23\_10878061 - Page 5/11

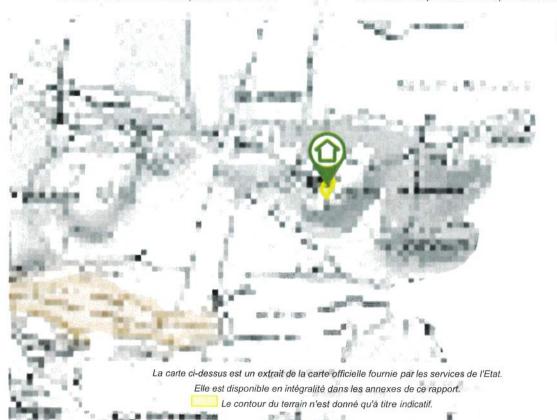


# Inondation

# Non concerné\*

PPRn Par submersion marine, prescrit le 30/01/2019

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques





12 Chez Dias 17150 Saint-Bonnet-sur-Gironde

10878061 - Page 6/11



#### en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

#### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2011	30/06/2011	21/10/2012	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel)				
Par submersion marine - Mouvement de terrain	27/02/2010	01/03/2010	02/03/2010	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2009	30/09/2009	13/01/2011	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	26/08/2004	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24 E4		421 x 14 4 5 4 5 4 5	-
Par submersion marine - Glissement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/12/1993	15/01/1994	10/02/1994	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	12/06/1991	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeu internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.pr/m.net	urs, le document d'in	nformation comm	unal sur les risq	ues majeurs et, sur
Préfecture : Rochelle - Charente-Maritime Ac	dresse de l'i	mmeuble	:	
Commune : Saint-Bonnet-sur-Gironde 12	Chez Dias			
Pa	arcelle(s): 0/	A0978, 0A	1286, 0A1	287, 0A1595,
0A	1597			
17	150 Saint-B	onnet-sur-	Gironde	
Fra	ance			
Etabli le :				
Vendeur: Ac	cquéreur :			

Affaire AMAUGER - MATEUS MENDES / MOINARD 22.04787F/MC/SR



2 mai 2023 12 Chez Dias 17150 Saint-Bonnet-sur-Gironde

\_270423\_10878061 - Page 7/11

#### Prescriptions de travaux

Aucune

#### Documents de référence

Aucun

#### Conclusions

L'Etat des Risques délivré par e-maidiag en date du 02/05/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°3271 en date du 22/12/2014 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

#### Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 3271 du 22 décembre 2014
- > Cartographies :
- Cartographie réglementaire du PPRn Par submersion marine, prescrit le 30/01/2019
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Arrêté préfectoral n°3271 du 22 décembre 2014 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011

LA PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

#### **ARRETE**

Article 1 : L'ensemble des communes du département de la Charente-Maritime est soumis à la procédure de l'information des acquéreurs et des locataires.

Article 2 : Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de la Charente-Maritime faisant l'objet d'un dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : http://www.charente-maritlme.gouv.fr.

Article 4: la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe l de l'article L,125-5 du Code de l'environnement.

Article 5: l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1er juin 2006, sur toutes les communes du département de la Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site Internet http://www.prim.net.

#### Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires.
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.
- Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.
- Il sera accessible sur internet à partir du site : http://www.charente-maritime.gouv.fr.

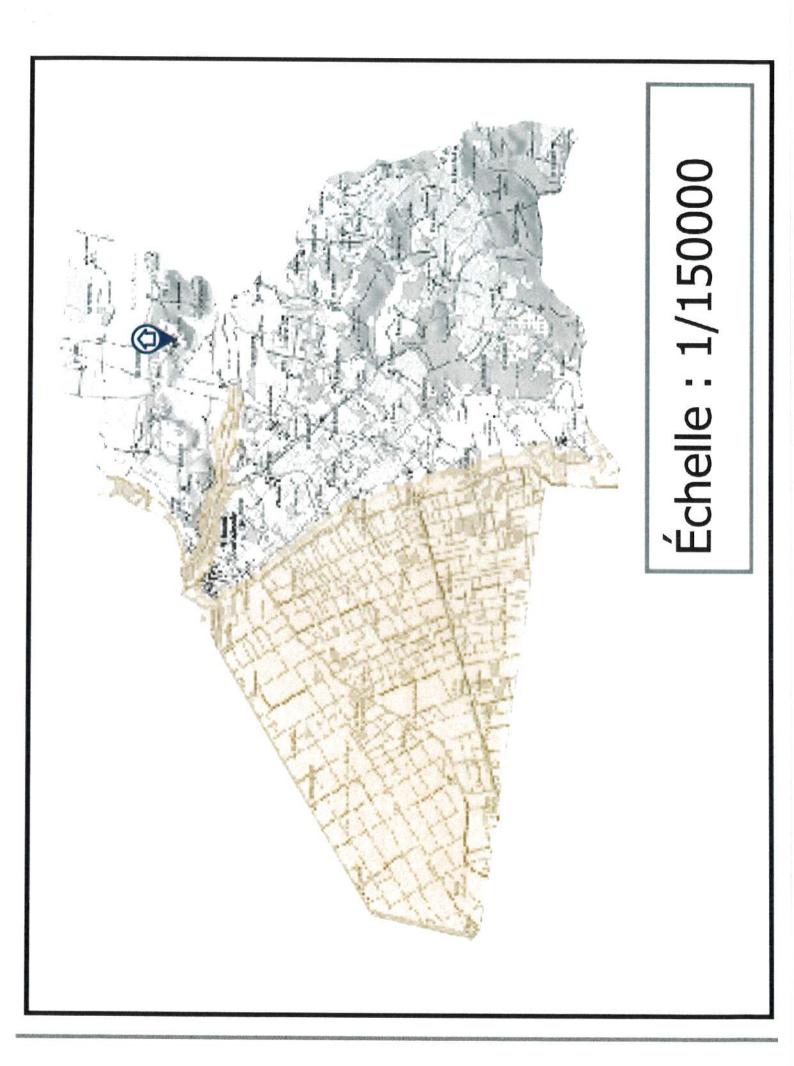
#### Article 7:

- le secrétaire général de la préfecture,
- les maires des communes de Charente-Maritime.
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- le directeur départemental des protections de la population,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 22 décembre 2014

La Préfète, Pour la préfète, et par délégation Le Secrétaire Général, Michel Tournaire



# Information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité

Saint-Bonnet-sur-Gironde (17150) : En attente de la fiche d'information sismicité fournie par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (Direction Générale de la Prévention des Risques).

